



## Refus de l'organisme bancaire de sortir du Fichage FICP

Par **Marc78**, le **26/03/2009** à **16:36**

Bonjour,

En janvier 2007, j'ai contracté auprès de la banque Populaire Centre Atlantique deux crédits immobiliers pour l'achat d'un studio dans une résidence étudiante à POITIERS. Le montant du crédit était fixé à 39000 euros. Je rembourse mensuellement 300 euros par mois pour ces deux crédits. J'ai confié la gestion du studio à la société XXX qui traite les virements sur le compte dédié à ce remboursement. Ce sont les seuls mouvements effectués. Foncia vire, la BP débite.

Un changement de personnel a eu lieu chez Foncia et les virements n'ont plus eu lieu. La BP prétend m'avoir envoyé des courriers de demande de régularisation que je n'ai jamais reçus. Ce n'est qu'en Novembre que je reçois une mise en demeure et l'inscription au fichage FICP pour un défaut de paiement de 800 euros environ. Je fais en sorte de régulariser la situation, je change le type de virement, je l'effectue depuis mon propre compte vers la BP. Je tente de les joindre par téléphone pour leur demander le retour à une situation normale. La personne juridique me signifie que c'est impossible et que je dois rembourser mon crédit si je veux sortir du FICP. Je demande des relevés que je n'obtiens pas, un mépris total...

Je ne suis pas surendetté, le seul crédit en cours est celui-ci.

Quelle solution pour sortir de cette situation, je suis face à de l'ignorance et en situation de faiblesse.

Que dois-je engager selon vous ?

Quel recours ai-je droit pour sortir du fichage FICP ? Médiation ?

Ont-ils le droit de me laisser inscrit sachant que j'ai régularisé les défauts de paiement. J'ai encore un échéancier de 12 ans

Merci pour vos retours

Sincères salutations